



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 61197

Texte de la question

M. Georges Lemoine attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des archives nationales. Plusieurs projets de réforme de cette institution ont été élaborés, mais sont régulièrement abandonnés, en l'absence de financement ou faute d'opportunité. La nécessité de rénover ne serait-ce que les conditions de stockage et de conservation des archives est néanmoins bien réelle dans notre pays, étant donné l'encombrement manifeste aujourd'hui des sites de Paris et Fontainebleau. Il souhaiterait par conséquent connaître les axes de développement concrets qu'elle envisage pour donner à cette mission importante les moyens qu'elle mérite.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, il est précisé que sur la réforme de la loi de 1979 sur les archives, la modification du régime de communicabilité des archives préconisée par le rapport Braibant est incluse dans l'avant-projet de loi relatif à la société de l'information qui sera prochainement déposé au Parlement. Pour ce qui concerne les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales, elles sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Il convient toutefois de souligner qu'en dépit de cette situation, cette institution continue à remplir ses missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant au Gouvernement de prendre une décision à cet égard sont en cours de rassemblement et seront disponibles d'ici à l'été.

Données clés

Auteur : [M. Georges Lemoine](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61197

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2902

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3980